

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 7 avril 2021

Monsieur Marc Croteau
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

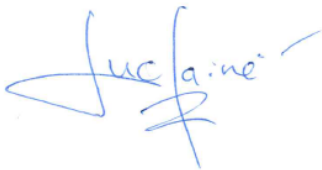
**OBJET : Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca Ltée
 Demande de modification du certificat d'autorisation
 Programme de compensation des milieux humides, hydriques et
 riverains
 Transmission d'une recommandation
 N/Réf : 3214-14-042**

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 18 décembre 2019, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour le programme de compensation des milieux humides, hydriques et riverains pour le projet cité en objet. Un complément d'information (réponses aux questions et commentaires) a également été reçu le 9 décembre 2020.

Tenant compte de l'ensemble des renseignements reçus relativement à ce projet, le COMEX recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la modification du certificat d'autorisation global du 10 novembre 2011 à certaines conditions. À ce sujet, l'analyse de la demande de modification et lesdites conditions sont présentées dans le document ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.



Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social